



Comptabilisation des RTT depuis 2012 suite à une absorption ?

Par **Wieczorekv**, le 17/05/2016 à 09:22

Bonjour,

Notre association (pas de convention collective) s'est faite absorbée par une autre association depuis le 01/01/2016. Le responsable administratif a décidé de vérifier le nombre de RTT pris par salarié depuis leur arrivée dans l'association absorbée. Apparemment le calcul fait avec notre association précédente n'était pas bon.

Pour ma part il a remonté jusqu'en 2012 et au vu de la comptabilisation pour moi acté avec mon ancien employeur il a décidé de m'enlever des RTT pour l'année 2016 car j'en aurai trop pris depuis 2012.

Cet nouvel employeur a-t-il le droit de remonter sur des années qui ont été actées par mon ancien employeur et par conséquent m'enlever des jours de RTT?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le 17/05/2016 à 11:13

Bonjour,

je ne sais pas si il en a le droit mais il faudrait déjà faire un calcul contradictoire avec le sien ?